

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

< 14 juin 2020 >

### FNE13 DEPOSE UNE DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX POUR SAUVER LE DOMAINE DES CHARMERETTES ET INVITE LA POPULATION A SE MOBILISER

Soucieuse de préserver ce qu'il reste d'agriculture urbaine au cœur de Marseille, la Fédération France Nature Environnement Bouches-du-Rhône conteste le permis de construire déposé en janvier 2020 sur la base d'arguments juridiques sérieux. Au sein du quartier du Cabot, le projet immobilier de six étages constitue une atteinte à un espace boisé classé et à l'une des rares zones agricoles encore existantes à Marseille.



Afin de protéger les 3,5 ha de nature et de maraîchage en pleine ville qui font la valeur de ce site, notre Fédération soulève de nombreux manquements juridiques liés à ce dossier.

Tout d'abord, une partie du terrain de la propriété est classée au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marseille comme terrain cultivé à protéger. Le permis de construire déposé par la société Spirit Provence méconnaît donc les dispositions du code de l'urbanisme.

Il est de plus, en totale contradiction avec les orientations de gestion économe de l'espace telles que détaillées dans l'instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État et qui stipule que les Préfets doivent veiller « à ce que la lutte contre l'artificialisation soit bien prise en compte dans les stratégies d'aménagement, lors de la définition des projets et lors de leur mise en œuvre. » C'est en ce sens que notre Fédération avait rencontré le Préfet Dartout en janvier 2020.

**France Nature Environnement Bouches-du-Rhône**

Fédération départementale des Associations de protection de la nature et de l'environnement

Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille

06.52.35.35.09 - [www.fne13.fr](http://www.fne13.fr)

Ce projet de bétonisation ne va pas non plus dans le sens d'un « *nécessaire retour de la nature en ville* », slogan largement répandu par la Métropole qui affiche sa volonté de s'engager en faveur de l'agriculture urbaine et a décidé d'investir 2,1 millions d'euros pour soutenir cette activité en plein essor. Ainsi, peut-on lire que le site internet d'AMP que « *ce retour de la nature en ville est un outil en faveur de l'environnement, de l'emploi, un facteur de renforcement de l'attractivité des centres-villes, un vecteur pour créer du lien dans les zones urbaines sur un territoire qui compte 59 quartiers dits prioritaires et un moyen d'action pour sensibiliser le public à une alimentation locale.* »

Une contradiction pour notre Fédération exacerbée par le fait que la parcelle sur laquelle doivent être construits deux immeubles de logements collectifs est un Espace Boisé Classé au sens de la Loi. Or le projet indique que 21 arbres de haute tige viables et 5 arbres viables en demi-tige ou cépée seront supprimés.

Enfin, le permis de construire délivré l'a été sans prendre en compte que la réalisation de l'opération immobilière faisant l'objet du permis de construire contesté est conditionnée par la création d'une voie d'accès pour véhicules, laquelle serait parallèle au futur boulevard urbain sud (BUS). Or, une procédure est lancée auprès de la cour administrative d'appel pour contester la déclaration d'utilité publique du BUS. Il y a donc un risque non négligeable à ce que les immeubles d'habitation prévus n'aient pas de voie d'accès, si ce n'est par la traverse Alexis Breyse, laquelle n'est pas dimensionnée pour une augmentation de trafic liée aux 80 logements projetés.

Le développement de l'agriculture urbaine est une nécessité pour notre territoire, à l'heure où une ville comme Marseille ne dispose que d'1,8 jours de réserves alimentaires en cas de rupture d'approvisionnement. Jusque dans les années 1950, la ville n'était pas loin de la pleine autosuffisance. Aujourd'hui, son aire urbaine ne fournit qu'un peu plus de 2% de sa propre consommation alimentaire.

Les données récentes publiées par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire nous rappelle que sur la période 2009-2018, la ville de Marseille a artificialisé plus de 2 millions de m<sup>2</sup> de sols naturels, agricoles ou forestiers.

Lancée dans un ambitieux programme baptisé « Sauvons nos terres agricoles », notre Fédération en appelle à la mobilisation citoyenne pour sauver le site des Charmerettes, ses prairies et ses champs de tomates, d'aubergines et de brocolis. A ce titre, une pétition en ligne a été créée afin de recueillir le soutien le plus large possible des habitants du quartier et des environs qui, comme nous, pensent que la crise sanitaire que nous venons de vivre est un nouveau défi qui ne pourra être relevé par une politique ambitieuse de promotion et de valorisation de l'agriculture urbaine.

**Contact :**

Alain GOLEA 06 07 32 50 89

[communication@fne13.fr](mailto:communication@fne13.fr)

Lien pétition : <https://www.change.org/charmerettes>

**France Nature Environnement Bouches-du-Rhône**

Fédération départementale des Associations de protection de la nature et de l'environnement

Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille

06.52.35.35.09 - [www.fne13.fr](http://www.fne13.fr)